

Lundi, le 05 mai 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 05 mai 2025 à 19h30, au 146, route 195 à Lac-Humqui et à laquelle étaient présents(es) : monsieur le maire Gino Canuel ainsi que les conseillères et les conseillers suivants(es) :

Mme Diane Soucy, conseillère no 2  
Mme Karine Dechamplain, conseillère no 3  
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4  
M. Normand Henley, conseiller no 5  
M. Marc Michaud, conseiller no 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Ils sont également présents, Patrick Gagnon employé municipal et Isabelle Desjardins, greffière-trésorière.

Elle est absente, Mme Caroline Dumont conseillère au siège numéro 1.

### Accueil par monsieur le maire

#### 1. Ordre du jour

42-25 Il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain d'accepter l'ordre du jour.

#### 2. Acceptation du procès-verbal du 07 avril 2025

43-25 Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain d'accepter le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025.

#### 3. Compte à payer d' avril 2025

##### COMPTES À PAYER D'AVRIL 2025

##### VOIRIE

Unoria - BMR	990.93 \$	asphalte froide
Papeterie Bloc-Notes Inc	14.94 \$	panneau adresse

##### PARC ET TERRAIN DE JEUX

Unoria - BMR	211.96 \$	support station lavage
Ville d'Amqui	4 740.00 \$	piscine

##### ÉCLAIRAGE DES RUES

André Roy Électrique	1 193.71 \$	relampage(3) ajout 2 led
----------------------	-------------	--------------------------

##### ENTRETIEN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Aquazone	50.58 \$	manche
Sécuritas	66.63 \$	système alarme

##### ÉGLISE

Harnois Énergies Inc.	1 032.69 \$	huile à chauffage
-----------------------	-------------	-------------------

##### GARAGE

Carquest	59.38 \$	nettoyant
Carquest	20.41 \$	Western, peigne
Carquest	238.39 \$	tracteur à gazon
Napa	53.98 \$	antirouille F-150
Napa	206.64 \$	break cleaner+essuie glace
Napa	338.43 \$	antirouille tracteur+peinture
Unoria New Holland	56.10 \$	bolt-nut tracteur
Unoria New Holland	80.88 \$	tracteur à gazon
Unoria BMR	120.70 \$	vis toiture
Mécano Mobile RL	357.39 \$	Western, peigne

Harnois Énergies Inc.	4 328.68 \$	diesel
Harnois Énergies Inc.	754.49 \$	huile à chauffage
Harnois Énergies Inc.	2 223.48 \$	essence
Dépanneur Lac-Humqui	6.99 \$	eau
Telus	97.73 \$	internet
FM Sports Amqui	24.70 \$	bougie
Patrick Gagnon	13.51 \$	pinceau

#### **ADMINISTRATION**

Ministère du revenu	5 406.98 \$	das provinciale avril 2025
Receveur général	2 198.39 \$	das fédérale avril 2025
Dépanneur Lac-Humqui	6.99 \$	eau
Papeterie Bloc-Notes Inc.	88.48 \$	papier
Numérique.ca	2 012.07 \$	forfait annuel
Mallette S.E.N.C.R.L.	10 210.91 \$	audtion des livres et comptes 2024

**37 207.14 \$**

#### **COMPTES PAYÉS D' AVRIL 2025**

Visa	126.11 \$	divers
Hydro Québec	5 337.40 \$	électricité
Salaires nets	16 049.23 \$	employés et élus
A.R.T.E.L.	5 904.40 \$	entente bipartite 2024
Innovation Sciences et dével. Canada	332.58 \$	droit de radiocommunication

**27 749.72 \$**

**Grand total** **64 956.86 \$**

44-25

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Normand Henley d'accepter les comptes à payer d'avril 2025.

#### **4. Période de questions**

Il n'y a aucune question

#### **5. Dossiers internes**

#### **5.1 Présentation du rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2024**

### EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	208 367	(93 016)	566 234
Moins : revenus d'investissement		(101 993)	(729 851)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	208 367	(195 009)	(163 617)
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>			
Amortissement		285 869	278 845
Produit de cession	50 000	77 151	3 000
(Gain) perte sur cession	(50 000)	(15 106)	(3 000)
Réduction de valeur / Reclassement			
		347 914	278 845
<b>Propriétés destinées à la revente</b>			
Coût des propriétés vendues			
Réduction de valeur / Reclassement			
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales</b>			

**et des partenariats commerciaux**

Remboursement ou produit de cession

(Gain) perte sur remboursement ou sur cession

Provision pour moins-value / Réduction de valeur

**Financement**

Financement à long terme des activités de fonctionnement

Remboursement de la dette à long terme (107800) (88 174) (32 921)

(107 800) (88 174) (32 921)

**Affectations**

Activités d'investissement (100 567) (143 343) (69 343)

Excédent (déficit) accumulé

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté

Excédent de fonctionnement affecté

Réserves financières et fonds réservés (1 600) (1 600)

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

(100 567) (144 943) (70 943)

(208 367) 114 797 174 981

**Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales**

(80 212) 11 364

45-25

Sur une proposition de Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud, il est résolu d'accepter les états financiers tel que présenté

**5.2 Demande de dérogation mineure numéro DPDRL250010**

Une dérogation mineure est demandée afin que la municipalité autorise la construction d'un garage qui ne serait pas conforme à la réglementation municipale.

Considérant que la hauteur prévue pour la construction dépasse que de 6.8% la hauteur permise par la réglementation et que le bâtiment sera situé dans l'arrière-cour du bâtiment principal dont la façade donne sur le lac ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande a été affiché et publié sur le site internet de la municipalité et qu'aucune opposition n'a été enregistrée ;

46-25

En conséquence, il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DPDRL250010 en lien avec le lot 4 452 614.

**5.3 Rapport trimestriel – État des revenus et dépenses au 31 mars 2025**

L'état des revenus et dépenses nous est présenté en date du 31 mars 2025, on remarque que certains postes de dépenses sont déjà utilisés au total soit les répartitions à la MRC de la Matapédia, les services de la Sûreté du Québec entre autres, la même situation est observée du côté des revenus des taxes générales et des taxes de services. Ces revenus et dépenses sont comptabilisés mais ne sont pas nécessairement encaissés ou payés.

**5.4 Projet de gestion documentaire regroupée – Reconfirmer votre intérêt**

Par suite d'une réflexion, le conseil municipal souhaite se retirer du projet de gestion documentaire regroupée offert par la MRC de la Matapédia, pour le moment l'espace qu'occupe nos archives n'est pas problématique.

**5.5 Poste directrice générale et greffière-trésorière – Décision**

Nous avons reçu deux(2) candidatures pour le poste en titre, un sous-comité est formé, il est composé de Diane Soucy, Normand Henley et Isabelle Desjardins. Le sous-comité recevra en entrevue les deux candidates en début de la semaine suivante.

## 6. Varia

### 6.1 Reconstruction de la rampe d'accès à l'église – Soumission

47-25 Nous avons reçu deux(2) soumissions pour la reconstruction de la rampe d'accès à l'église, ainsi il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant d'accepter le plus bas soumissionnaire, 9441-0891 Québec Inc. propriété de M. Richard Cyr.

### 6.2 L'équipe derrière < TOUS POUR CARO> - Demande de don

48-25 Sur une proposition de Normand Henley, appuyé par Marc Michaud, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir un don de 200 \$ à l'équipe derrière <Tous pour Caro>.

### 6.3 Comité du Lac – Code d'éthique nautique volontaire du Lac-Humqui

Le comité du Lac nous présente un code d'éthique nautique volontaire du Lac-Humqui dans le but d'améliorer les comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers du plan d'eau.

49-25 Le conseil municipal a à cœur la protection du milieu naturel dont bénéficie notre municipalité, ainsi sur une proposition de Karine Dechamplain, appuyé de Normand Henley, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le code d'éthique nautique volontaire du Lac-Humqui suivant :

#### Code d'éthique nautique volontaire du Lac-Humqui Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

La navigation de plaisance est de **compétence fédérale** et est régie par la Loi sur la marine marchande. Ce code d'éthique nautique ne remplace pas les lois et règlements reliés aux embarcations et à la sécurité nautique, il a pour but **d'améliorer les comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers du plan d'eau**. La navigation peut poser un problème pour la qualité de l'eau et de l'environnement.

#### Une navigation responsable est à préconiser et permettra de :

- Prévenir l'arrivée d'espèces envahissantes;
- Freiner la propagation du myriophylle à épi dans d'autres plans d'eau;
- Ralentir le vieillissement prématuré du lac;
- Limiter le brassage des sédiments qui remet en suspension des nutriments afin de limiter les éclosions de cyanobactérie et les problématiques de transparence de l'eau;
- Limiter l'érosion des berges;
- Conserver l'habitat de la faune et la flore aquatiques;
- Assurer la sécurité des personnes qui pratiquent diverses activités ou sports nautiques;
- Conserver la paix et la tranquillité du milieu;
- Reconnaître le privilège et la chance des riverains d'habiter en bordure du lac;
- Conscientiser les usagers de l'impact de l'activité nautique sur le lac et agir en conséquence.

#### Les bonnes pratiques!

##### Pour les embarcations motorisées

- Privilégiez les moteurs à 4 temps ou électriques qui sont moins polluants que les 2 temps;
- Entretenez votre moteur, évitez tout déversement lors d'un ravitaillement en carburant et huile;
- Si possible, remplir les réservoirs d'essence en dehors de l'eau et de la bande riveraine et avoir à disposition des boudins absorbants pour l'essence;
- Manœuvrez l'embarcation de façon à respecter les autres usagers : attention aux vagues, encercléments, chavirements, etc.;
- Possédez un permis de conducteur d'embarcation de plaisance;
- Lors de la mise à l'eau de votre embarcation, évitez l'entrée en contact du véhicule avec l'eau.

##### Pour tous :

- Respectez la vie sauvage et l'environnement;
- Ne jetez rien dans l'eau ni dans la nature;
- Respectez les autres utilisateurs;
- Faites preuve de courtoisie et de prudence;

- Assurez-vous que votre embarcation est en bon état;
- Portez votre matériel de sécurité exigé et nécessaire;
- Ne nourrissez pas les animaux sauvages;
- Évitez d'utiliser des savons et produits contenant des phosphates;
- Pensez à vos voisins, limitez le bruit dans vos embarcations (musique, cris, etc.);
- Les bruits sont une source potentielle de pollution sonore.

**Veillez noter qu'en cas d'événement extrême et en dernier recours, la navigation pourra être interdite de manière temporaire pour la santé et la sécurité de tous et celle de l'environnement. Cette éthique nautique est sujette à modification dans le temps pour une constante amélioration.**

Le lavage des embarcations (bateaux, kayak, canot, planche) et le matériel ayant touché à l'eau (vivier, équipements etc.) est **obligatoire** avant une activité au lac.

Des **corridors de navigation** seront établis: respectez la signalisation et naviguez seulement dans ces corridors

### Code à l'attention des embarcations motorisées

- Une heure après le coucher du soleil, la navigation en embarcation motorisée est permise avec les lumières de navigation allumées;
- En présence de baigneur ou d'embarcation non motorisée : veuillez réduire la vitesse au minimum et circuler le plus loin possible.

### Zone sans vagues (- de 100 m de la rive)

- Circulation limitée : approche ou départ en douceur et perpendiculaire à la rive pour éviter de soulever les sédiments;
- Limitez la vitesse de votre bateau à 10 km/h (6mi/h);
- Réduisez la vitesse dans les baies.

### Zone orange : profonde (+100m de la rive)

- Tous les types d'activités nautiques sont permis, sauf les activités nautiques générant des vagues surdimensionnées;
- Les activités nautiques impliquant motomarine, gros bateau et embarcation rapide sont permises dans cette zone;
- Les acrobaties sont interdites : encerclement répété, virage serré et production de vagues;
- Ajustez votre vitesse en fonction de l'achalandage et de la sécurité de tous les usagers.

#### 6.4 Nouvelle caméra – Parc municipal et centre multifonctionnel

**50-25** Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant d'acquérir deux(2) nouvelles caméras, qui seront situées au parc municipal pointée sur la station de lavage et une autre dans la cour du centre multifonctionnel.

#### 6.5 Filet de protection – Terrain de basketball

**51-25** Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Karine Dechamplain d'autoriser l'achat d'un filet de protection qui sera placé entre le terrain de basketball et l'église, la municipalité défrayera la moitié des coûts relié à l'achat du filet de protection, l'association récréotouristique d'économie locale (A.R.T.E.L.) assumera l'autre moitié des coûts.

#### 6.6 Demande de permis - <Food Truck>

Considérant que la Cantine du Lac n'ouvrira pas pour la saison estivale 2025 et qu'un citoyen nous mentionne qu'il pourrait faire l'acquisition d'un camion de restauration nomade, le conseil municipal consentirait à octroyer un permis de colportage si le projet prend forme.

#### 6.7 Demande de partenariat pour l'Expo Lac-Humqui

Considérant que le comité A.R.T.E.L. sollicite l'appui de la municipalité dans le cadre de l'Expo Lac-Humqui, qui se déroulera le 26 juillet prochain et que le montant accordé servira à couvrir une partie des frais des activités.

Considérant que cette activité profite à l'essor de la municipalité, à tous les citoyens du Lac-Humqui et apporte son lot de visiteur dans la municipalité.

**52-25** Il est proposé par Normand Henley, appuyé par Diane Soucy d'accorder un montant de 3 000 \$ pour la réalisation de l'Expo Lac-Humqui.

## **6.8 Journée de la Matapédia – 31 mai 2025**

La journée de la Matapédia aura lieu le 31 mai 2025 sous le thème < On se refait une beauté>, une cueillette des déchets aura lieu en bordure de la route 195, du chemin du Tour-du-Lac et bien plus, si le temps et le nombre de bénévoles le permettent. Un dîner à la pizza sera servi aux bénévoles présents.

## **6.9 Fondation Action-Santé de la Matapédia – Demande de don**

**53-25** Sur une proposition de Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain, il est résolu d'offrir un don de 100 \$ à la fondation Action-Santé de la Matapédia.

## **6.10 Club Lions d'Amqui – Demande de don**

**54-25** Le Club Lions organise sa 3<sup>e</sup> édition du tournoi-bénéfice et sollicite notre participation en tant que donateur, il est donc proposé par Diane Soucy, appuyé de Marc Michaud de faire un don de \$ 100 au Club Lions pour la réalisation de leur mission.

## **7. Informations**

### **7.1 Local des jeunes – En résumé**

Un résumé des activités au local des jeunes nous est fait, étant donné la démission de l'animatrice, et le peu de participation, le local des jeunes restera fermé pour le moment.

### **7.2 Bénévole de l'année 2025 de la fête des moissons**

**55-25** Sur une proposition de Normand Henley, appuyé par Nancy Malenfant, nous proposons comme bénévole de l'année M. Steve Pronovost et comme bénévole jeunesse Sandrine Michaud.

### **7.3 Programme 2025 de protection des forêts contre les insectes ravageurs**

La Sopfim nous informe qu'il y aura des arrosages entre autres sur nos territoires. Les travaux débiteront vers la fin du mois de mai.

## **8. Période de questions**

Il n'y a pas de question.

## **9. Rapport des élus**

Gino Canuel nous informe qu'une rencontre pour la TECH aura lieu bientôt afin, de discuter du plan d'action pour la municipalité. Pour la plage municipale, nous restreindrons l'accès avec des blocs de béton.

Diane Soucy ne pourra pas être présente à la vente pour taxes à la MRC de la Matapédia, Gino Canuel s'offre pour la remplacer si besoin. L'achat des rideaux sera fait bientôt.

Karine Dechamplain reçoit l'offre de madame Ursanne Rioux de prendre le relais pour l'entretien des arbres fruitiers.

Normand Henley demande que l'affaissement du sol au Ruisseau-à-la-Loutre soit réparé dès que le sol le permet.

Marc Michaud demande que la niveleuse soit passée sur le chemin du Lac-à-Pierre dès que le sol le permet.

## **10. Levée de l'assemblée**

**56-25** La levée de l'assemblée est proposée par Nancy Malenfant à 22h09.

---

Gino Canuel, maire

---

Isabelle Desjardins, greffière-trésorière